



# A.S ST SYLVAIN ATHLETISME

**Renouvellement ou Demande de licence 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019**  
**Vérifier, compléter et signer ce document, joindre le certificat médical original de moins de 3 mois (ou voir verso), le règlement et 2 enveloppes timbrées à votre adresse. Merci)**

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION ou renouvellement.

Renouvellement  n° de licence : \_\_\_\_\_ ou Nouvelle adhésion

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_ **date du certificat médical : / /**

Adresse complète :

Code Postal Ville :

Adresse Email lisiblement écrite :

Numéro de téléphone (portable) : \_\_\_\_\_ tél fixe : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Type de Licence choisie : (saison 2018/2019) :

Compétitions (Benj à Masters)

Athlé-Encadrement

Loisirs-running-adultes

Athlé-Découverte (Eveil Athlétisme et Poussins)

**La licence "athlé encadrement" sera prise en charge pour la saison 2018/2019 par le club, pour les juges et "futurs juges" parents qui souhaitent s'investir auprès de la section. Merci de vous faire connaître dès les inscriptions afin que vous soyez assurés lors de vos interventions sur les stades.**

### Etrangers :

Pour les étrangers, quelle que soit la nationalité et l'âge, joindre à ce formulaire les documents spécifiés dans la Circulaire Administrative (§ 3) et adresser la demande de Licence au Service Adhérents de la FFA.

**Le soussigné déclare expressément ne pas être licencié dans la fédération étrangère du pays d'origine pour la saison en cours.**

### Certificat médical : (Article L3622 et suivants du Code de la Santé Publique modifié par la loi 2006-45)

Pour les Licences Compétition, Découverte et Loisir le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 3 mois (cf formulaire au verso).

### Assurances (Loi du 16 juillet 1984, art 37 ; 38 ; 38-1 et suivants, modifiée par loi du 6 juillet 2000)

La FFA, par l'intermédiaire d'Ecureuil Assurances IARD, assureur, propose :

**à ses Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,96 euro TTC. Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Loi 6 juillet 2000, art 30).

### Loi « Informatique et libertés » (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. D'autre part notre site internet reflète la vie de notre section, photos et commentaires sont publiées.

**Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASSSA ainsi que des informations concernant son adhésion à la section A S St Sylvain Athlétisme le / /2018**

SIGNATURE des parents pour les mineurs :	SIGNATURE du (ou de la) Licencié(e) :
--	---------------------------------------

<p><b>COTISATIONS : Cocher la case correspondante et joindre le règlement.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Jeunes EA, PO, B et M : 101 €</p> <p><input type="checkbox"/> Cadets à masters compétitions : 101 €</p> <p><input type="checkbox"/> Loisirs athlé running adultes : 96 €</p> <p><input type="checkbox"/> Encadrement : Gratuit</p> <p><i>Chèques vacances acceptés</i></p> <p>Réglé par chèque le : / /</p> <p>Réglé en espèces le : / /</p>	<p>Retour des licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le stade aux entraîneurs</li> <li>- permanence le vendredi 7/09 – 17h30 à 19h30 au stade</li> <li>- ou avant l'AG du vendredi 21/09 – 18h00-19h00 salle du Roi René – Relais Culturel de St Sylvain d'Anjou</li> <li>- sinon adresser ce document à :</li> </ul> <p><b>Alain DOHIN</b> <b>Secrétaire - 1, village des Brulons</b> <b>St Sylvain d'Anjou</b> <b>49480 Verrières en Anjou</b></p>
---	---

